

État des dons de la société populaire de Beaurepaire (Isère), lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons de la société populaire de Beaurepaire (Isère), lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 193;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30451_t1_0193_0000_2

Fichier pdf généré le 22/01/2023

La Convention nationale n'apprendra pas sans intérêt la célébration édifiante des triomphes de nos frères au port de la Montagne, faite dans cette commune décadi dernier, ce jour fut celui du bonheur et de la joie, il fut aussi celui de la justice. Deux rosières, deux filles honnêtes et sages ont été dotées chacune de mille livres par la Société Populaire et ont été mariées à de braves républicains. La cérémonie a été faite dans le Temple de la raison aux formes de la Loi et aux acclamations générales : Vive la République, Vive la Convention, Vive la Liberté et l'Egalité. Le beau jour fut terminé par des illuminations précédées de feux de joye et le peuple jeta aux flammes un antique repaire de sottises et de fourberies appelé confessionnal en expiation des autodafés sanguinaires ou tant de milliers de victimes du fanatisme furent imolés par des barbares inquisiteurs.

Mais éloignons ces affreux souvenirs sur lesquels la philosophie bienfaisante versera éternellement des larmes et jetons nos regards sur la prospérité publique qui est votre ouvrage.

Législateurs, une section du peuple foible par le nombre mais forte par son énergie et son courage, vous présente ici l'hommage de sa reconnaissance. Vous avez cédé à notre vœu et à celui de toutes les communes de l'Empire en restant inébranlables au poste où vous a placé la confiance du peuple et en faisant respecter les principes immortels qui fondent et soutiennent les républiques. Vous avez indiqué à toutes les nations la hauteur de leurs destinées en frappant les rois de terreur et en ébranlant leur trône avec le cri de la nature et les armes de la raison. Vous avez triomphé de tous nos ennemis, en pénétrant les secrets politiques des Cours, en démêlant leurs intrigues, en découvrant les entreprises les plus cachées et les plus odieuses machinations. Votre génie tutélaire veille sans cesse sur le bonheur des Français qui vous ont confié leur gloire et tel qu'un sage pilote qui ne s'étonne ni des vagues, ni des orages, ni de son propre péril vous allez droit au terme de la plus célèbre navigation qui est la conquête et la conservation de la Liberté. »

[Etat des dons, 3 vent. II]

- 1° Argenterie du culte envoyée à Vienne par la municipalité de Beaurepaire : 22 marcs 12 d. ;
- 2° Argenterie en dons patriotiques : 12 marcs 4 onces 2 gros ;
- 3° En or : 4 deniers 6 gros ;
- 4° En numéraire : 682 l. 1 s. ;
- 5° En assignats : 577 l. 10 s. ;
- 6° Soumission du cⁿ Joseph André Bassin de payer jusqu'à la fin de la guerre la somme de 500 l. ;
- 7° 96 chemises ;
- 8° Un sabre avec le ceinturon ;
- 9° Un casque, sa visière et son étui ;
- 10° Un manteau ;
- 11° Il va être livré aux volontaires de la 7^e compagnie du 5^e bataillon de l'Isère : 110 chemises, 60 paires de bas de laine, 50 paires de guêtres, le tout neuf. Outre plusieurs paires de souliers, bas et chemises livrées à différents volontaires passant dans la commune ;

12° Six cloches pesant 17 quintaux 30 livres ;
13° 30 livres (de) cuivre.

Observations. — La commune de Beaurepaire d'une population d'environ 2 000 âmes a fourni 500 guerriers aux armées de la République, sans que jamais le sort ait décidé de leur départ. La dernière réquisition qui a compris les jeunes gens depuis 18 jusqu'à 25 ans, s'est exécutée avec cet élan de courage qui convient à des hommes libres.

P.c.c. : BARRINCHAMSON (*présid.*), DOREU (*secrét.*).

34

Les membres du comité révolutionnaire de la section du Panthéon français font passer à la Convention l'état des dons faits par les citoyens de cette section pour leurs frères d'armes, depuis le 21 brumaire jusqu'au 29 frimaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

35

La société populaire de Sahune, district de Nyons, département de la Drôme, informe la Convention qu'elle a envoyé à son district 44 chemises, 13 paires de guêtres, 7 paires de souliers et 3 paires de bas pour les défenseurs de la Patrie. « Mais, dit-elle, la Patrie n'est pas hors de danger; nos ennemis nombreux concertent un dernier effort pour ensevelir la République sous ses ruines. Fermes et inébranlables à votre poste ne désespérez pas le sommet de la Montagne, que le vaisseau de l'état ne soit arrivé au port. Continuez vos infatigables travaux; fidèles à vos serments vivez et mourez s'il le faut, pour le salut de la République, comme nous voulons tous vivre et mourir pour la défendre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Sahune, 1^{er} vent. II. A un repr.] (3).

« Citoyen et ami, je saisis cette occasion pour me rappeler dans ton précieux souvenir et te prier de vouloir bien donner lecture à la Convention du bout d'adresse que tu trouveras ci-incluse, elle est faite sans art et à la précipitée; les républicains s'attachent plus aux choses qu'aux mots, tu auras la bonté d'y suppléer et d'être notre interprète auprès de l'auguste assemblée dont tu es membre. Salut et fraternité. »

MANUEL.

[La S^{te} popul. de Sahune, à la Conv. 1^{er} vent. II].

« Citoyens représentants,

Les offrandes civiques de notre petite commune sont arrivées au district. Tous nos frères

(1) P.V., XXXIII, 11. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t).
(2) P.V., XXXIII, 111. Bⁱⁿ, 19 vent. et 22 vent. (suppl^t); *Ann. patr.*, p. 1936.
(3) C. 293, pl. 968, p. 36, 37, 38.